

VOTRE VOTE EST IMPORTANT!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE FONDATION,
LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026 À 16 H 30



2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2K 4S3
Tél. : 1 800 253-6665 ou 514 525-5505

Attestation des actions détenues



En tant qu'actionnaire, vous pouvez soit voter durant l'assemblée ou voter à l'avance :

1) PENDANT L'ASSEMBLÉE

Le jeudi 17 septembre 2026 à 16 h 30

En personne au 2175 boulevard de Maisonneuve Est, Montréal. Apportez ce document avec vous pour faciliter votre inscription.

À distance au <https://meetings.lumiconnect.com/400-531-688-233> à l'aide du mot de passe **fondaction2026**.

2) À L'AVANCE (avant 17 h 00 le lundi 14 septembre 2026)

Pour voter en avance, vous devez choisir une personne qui votera en votre nom (mandataire). Référez-vous au verso pour savoir comment votre mandataire peut assister à l'assemblée.

Par internet

Allez au www.assemblee-vote.com et suivez les instructions pour enregistrer votre vote.

Par la poste

Remplissez, signez et datez ce formulaire et retournez-le au :

Service des procurations, Compagnie Trust TSX, C. P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

Par courriel

Remplissez, signez et datez ce formulaire et retournez-le à l'adresse suivante : votezprocuration@tmx.com.

POURQUOI ?

Un vote à l'avance est un vote « par procuration ». Il faut donc qu'une personne qui assiste à l'assemblée, en personne ou à distance, exerce votre vote. On appelle cette personne un « mandataire ». Votre mandataire :

- Vote en votre nom suivant vos instructions;
- Vote en votre nom à sa discrétion si vous ne donnez pas d'instructions de vote ou si un vote non prévu à l'ordre du jour a lieu; et
- Pose vos questions pendant l'assemblée.

QUI ?

Désignation par défaut

Vous n'êtes pas obligé de nommer une personne en particulier comme mandataire. Si vous ne désignez aucun mandataire, Fondation pourra exercer vos droits de vote par défaut, à sa discrétion, par l'entremise de Caroline Senneville (présidente du conseil) ou de Pierre B. Lafrenière (vice-président du conseil).

La personne de votre choix

Vous avez le droit de nommer la personne de votre choix comme mandataire. Celle-ci n'est pas obligée d'être actionnaire de Fondation. Comme cette personne doit assister à l'assemblée en personne ou à distance, **avisez-la dès que possible**.

VOUS POUVEZ CHANGER D'AVIS

Si vous souhaitez changer de mandataire ou changer vos instructions de vote, vous pouvez le faire **en tout temps avant 17 h 00 le lundi 14 septembre 2026** en transmettant de nouvelles instructions à la Compagnie Trust TSX. Vous pouvez aussi annuler toute procuration en assistant en personne ou à distance à l'assemblée et en votant durant celle-ci.

VOS INSTRUCTIONS DE VOTE (VOTE À L'AVANCE)

Note : Si vous n'avez pas indiqué de mandataire et qu'aucune instruction de vote n'est mentionnée ci-dessous, cette procuration confère à Caroline Senneville et Pierre B. Lafrenière le pouvoir de voter comme ces derniers le jugent opportun dans une proportion de cinquante pour cent (50 %) chacun, pour chacune des questions soumises à l'assemblée.

POUR QUE VOTRE MANDATAIRE ASSISTE À L'ASSEMBLÉE

- Si votre mandataire n'assiste pas à l'assemblée, votre vote ne sera pas exercé.
- Si votre mandataire souhaite assister **en personne** à l'assemblée, il n'a qu'à s'inscrire lors de l'assemblée le jeudi 17 septembre 2026.
- Si votre mandataire souhaite assister à l'assemblée **à distance**, vous devez obtenir un nouveau numéro de contrôle à <https://www.tsxtrust.com/contrôle> **OU** au numéro 1 866 822-1237 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 514 285-8807 (autres pays) au plus tard à **17 h 00, le lundi 14 septembre 2026**.

1) AUDITEUR

Fondation recommande de voter en faveur de la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur indépendant et d'autoriser le conseil d'administration à établir sa rémunération.

Une abstention indique que vous n'êtes pas en faveur de cette nomination.

☐ **POUR** ou ☐ ABSTENTION

2) MEMBRES DU CONSEIL À LA SUITE DE L'APPEL DE MISE EN CANDIDATURE

Veuillez cocher les DEUX (2) candidats de votre choix. **Si plus de DEUX (2) candidats sont cochés, votre procuration sera REJETÉE.**

Consultez l'*Avis de convocation et information aux actionnaires* pour plus d'information.

Le conseil d'administration ne présente pas de recommandations aux actionnaires pour ces candidats.

Les candidats ayant reçu le plus de votes seront élus.

Daniel Baril ☐ POUR Nicolas Docquier ☐ POUR Nga Wun (Mishel) Wong ☐ POUR

3) MEMBRES DU CONSEIL INDÉPENDANTS RECOMMANDÉS PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fondation recommande de voter en faveur de l'élection des personnes recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.

Une abstention indique que vous n'êtes pas en faveur de l'élection de cette personne.

Nathalie Houle ☐ **POUR** ou ☐ ABSTENTION Hélène Jacques ☐ **POUR** ou ☐ ABSTENTION

En signant le présent formulaire, vous acceptez que votre mandataire vote en votre nom. Par défaut, si aucun mandataire n'est désigné, le vote sera exercé, à la discrétion de Fondation, par l'une ou l'autre des personnes suivantes agissant comme mandataire : Caroline Senneville ou Pierre B. Lafrenière. Si vous souhaitez nommer une autre personne, veuillez l'indiquer ici :

Nom complet _____ Ville de résidence _____

Adresse courriel _____

Votre signature _____ Date _____

Cette procuration remplace toute autre procuration que vous avez signée avant celle-ci.